

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2576

17 octobre 2012

SOMMAIRE

3B Binani Glassfibre S.à r.l.	123644	Thoet Equity S.A.	123627
3DMECA S.à r.l.	123645	Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l.	123625
6922767 Holding Sàrl	123645	Timberland Spain S.à r.l.	123626
Amanie Advisors S.à r.l.	123644	T.J.D.	123624
Boise S.A.	123645	Tradim S.à r.l.	123627
Couche-Tard Luxembourg	123617	Traviata S.A.	123628
Cumana Holding S.A.	123646	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	123625
Duberion Strategies S.A.	123646	Trompet S.A.	123628
EP Galileo France 1 S.à r.l.	123646	Tukago Commodities S.à r.l.	123602
EP Galileo France 2 S.à r.l.	123647	Unisport Enterprises S.A.	123628
Gilmour Holdings S.à r.l.	123624	Uniwold River Cruises S.A.	123629
Grand Ocean S.A.	123643	Valad European Holdings S.à r.l.	123629
Hamel S.A.	123647	Van Den Boorn s.à r.l.	123641
Hond-sinn	123616	Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l.	123629
Infinite Loop	123613	VERVAEKE Luxembourg S.A.	123642
Mandalay S.A., SPF	123648	VERVAEKE Luxembourg S.A.	123642
MDI Services S.A.	123647	Violin S.A.	123642
Metals Finance Invest S.A.	123627	Wapo International	123643
Perseus Immobilien Gesellschaft 12	123605	Weda S.A.	123644
Prometheus Immobilière S.à.r.l.	123648	Weena S.à r.l.	123642
Qerros International S.A.	123602	Westbridge S.à r.l.	123629
Rita Mar S.A.	123648	Western Investments Capital S.A.	123628
SBR Europe	123620	Western Investments Capital S.A.	123642
Seagull Invest S.à r.l.	123645	Wolmar Investments S. à r.l.	123643
Talomon Fund Management S.à.r.l.	123625	Wunderkraut Holding S.A.	123626
Tanesca S.A.	123626	Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l.	123644
Telexta S.A.	123627		
TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Indus- trie per le Telecomunicazioni	123626		

Tukago Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 164.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124404/9.

(120165450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Qerros International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 171.626.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société par actions simplifiée (SAS) de droit français "TEORENE", établie et ayant son siège social à F-76600 Le Havre, 35, rue des Drapiers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Le Havre sous le numéro 539 553 545,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "QERROS INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle.

La Société a aussi pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, administrative, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

Le registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société par actions simplifiée "TEORENE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Pierre LOUSTAUNAU, dirigeant de sociétés, né à Nice (France), le 16 janvier 1965, demeurant à F-76600 Le Havre, 107, Avenue Foch;
 - b) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - c) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
3. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.
4. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126718/154.

(120167333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 12, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.618.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary residing at Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The private limited company "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.", with registered office at L-2311 Luxembourg, 5557, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 127.199,

here duly represented by two of its managers, namely:

- as manager, of Class A, Mr. Simon KÖNIG, private employee, born in Bern (Switzerland), on the 13th of October 1974, residing in CH-8700 Küsnacht/Zurich Seestrasse 39, and

- as manager, of Class B, GS Lux Management Services S.à r.l.", private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with registered office at L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 88.045,

the last named hereby duly represented by two of its managers namely:

- Mr Maxime NINO, born in Arlon (Belgium) on the 13th of December 1983, professionally residing at L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, and

- Mr Dominique LE GAL, born in Savigny-Sur-Orge (France) on the 9th of December 1971, professionally residing at L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

All being here represented by Mrs Sophie BATARDY, private employee, professionally residing L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of two proxies given under private seal,

such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of incorporation of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung ") to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those who might become owners of the shares created hereafter, is herewith formed a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") under the name of "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 12", (hereafter the "Company"), which will be governed by these articles of association (the "Articles") as well as by the relevant legal dispositions.

Art. 2. The purpose of the Company is the purchase and sale of immoveable properties as well as real estate management.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities, to grant to the companies, in which it has participating interests either directly or indirectly or to the companies which are controlled by the same persons as the Company, any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the applicable legal dispositions.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and debentures.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a collective decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into one hundred (100) sharequotas with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 6. The share capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 7. Each sharequota entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 8. Sharequotas shall be freely transferable between shareholders.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the unanimous approval of all the shareholders.

Art. 9. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the shareholders are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Board of managers and Statutory auditor

Art. 11. The company is managed by a board of managers (the „Board of Managers“) appointed as a collegiate body by the general meeting of the Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The general meeting of the Shareholders determines the powers and term of the mandates of the Managers. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be revoked by the general meeting of the Shareholders with or without cause (ad nutum) at any time.

The Board of Managers shall always be composed of six (6) Managers, each of whom does not reside in Germany, three of which shall be Category A Managers (the "Category A Manager") and the other three shall be Category B Managers (the "Category B Manager"), whether shareholders or not, who are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

If the post of a manager elected by the general meeting becomes vacant, the remaining managers thus elected, may provisionally fill the vacancy by applying the same rules as the ones described above.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 12. The Board of Managers chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to attend a meeting, he will be replaced by one of the Managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers.

Meetings of the Board of Managers are Collective and may only validly take resolutions if an equal number of Category A Managers and Category B Managers are present or represented; proxies between managers being permitted, with the restriction that a manager can only represent one of his colleagues.

Each Manager shall have one vote on all matters brought before the Board of Managers. The chairman will not have any casting vote.

Resolutions of the Board of Managers may only validly be taken through the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented at a duly constituted meeting at which a quorum is present provided that, such majority must include the affirmative vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers shall meet not less frequently than quarterly, upon not less than fifteen (15) calendar days prior written notice (unless such prior written notice requirement is otherwise waived in writing by at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager duly given to all Managers (provided that actions not specifically referred to in any agenda accompanying a notice may not be taken up at the relevant meeting).

At least one (1) meeting of the Board of Managers must be held during each quarter of each Fiscal Year at the Company's offices in Luxembourg.

Meetings of the Board of Managers may be held at the Company's registered office in Luxembourg or by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The Managers may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or Email confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings.

No Manager shall be entitled to any compensation or consideration for services rendered in its capacity as a Manager.

Any action or decision required or permitted to be taken at any meeting of the Board of Managers may be taken without a meeting if (i) all of the Managers consent to such action or decision in writing, and (ii) the writing or writings are filed with the records of the company.

Art. 13. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest within the limits of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general meeting of the shareholders of the Company by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently modified (the "Law"), or by the present Articles of the Company, fall within the competence of the board of managers.

Art. 14. The company will be validly bound by the joint signature of any two Managers being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

Art. 15. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest within the limits of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general meeting of the shareholders of the Company by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently modified (the "Law"), or by the present Articles of the Company, fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 16. The Board of Managers may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

The Board of Managers may further appoint such officers and/or other Company representatives as the Board of Managers shall deem necessary or advisable. Each officer shall hold office until his resignation or removal. The Board of Managers may elect to remove any officer with or without cause at any time.

The Board of Managers shall have the power to set up one or more committees (including an executive committee) to which the authority to make certain decisions may be delegated by the Board of Managers. No member of a committee may be removed without the approval of the Board of Managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the Managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The Company may be supervised by an independent auditor who is appointed by the general meeting of the shareholders, which determines its remuneration. The independent auditor can be dismissed at any time by the general meeting of the shareholders.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 19. Every shareholder may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 20. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes of shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the shareholders representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Business year - Distribution of profits

Art. 21. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 22. Every year, the annual accounts are drawn up by the Managers.

Art. 23. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 24. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions: (i) interim accounts are drawn up by the Board of Managers; (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve; (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the General Meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts; (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be shareholder and who are appointed by the shareholders who will specify their powers and remuneration.

General dispositions

Art. 26. For all points not regulated by these Articles, reference is made to the provisions of the Law and its modifying acts, concerning trading companies.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2012.

Subscription and Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been subscribed by the private limited company "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.á r.l.", with registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 127.199.

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation of costs

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1.- The sole shareholder decides to appoint for an undetermined duration:

1) *as Category A Managers*

a) Mr. Nico HANSEN, private employee, born in Differdange, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Mrs. Sophie BATARDY, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 5557, avenue Pasteur;

c) Mr Simon KÖNIG, private employee, born in Bern (Switzerland), on the 13th of October 1974, residing in CH-8700 Küsnacht/Zurich Seestrasse 39, (Switzerland),

2) *as Category B Managers.*

a) GS Lux Management Services S.á r.l. with registered office in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 88.045,

b) W2007 Parallel Bear S.á r.l. with registered office in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.044,

c) WHITEHALL BEAR S.á r.l. with registered office in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 137.548.

4.- The company's registered office shall be in L-2311 Luxembourg, 5557, avenue Pasteur.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zwei tausend zwölf, den sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit Beschränkter Haftung "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.", mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 127.199,

hier rechtmässig vertreten durch zwei ihrer Geschäftsführer, namentlich:

- als Kategorie A-Geschäftsführer, Herr Simon KÖNIG, Privatangestellter, geboren in Bern (Schweiz), am 13. Oktober 1974, wohnhaft in CH-8700 Küsnacht/Zürich, Seestrasse 39, und

- als Kategorie B-Geschäftsführer, GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 88.045,

welch Letztgenannte hier vertreten ist durch zwei ihrer Geschäftsführer, namentlich:

- Herr Maxime NINO, geboren in Arlon (Belgien), am 13. Dezember 1983, beruflich ansässig in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, und

- Herr Dominique LE GAL, geboren in Savigny-sur-Orge (Frankreich), am 9. Dezember 1971, beruflich ansässig in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

Welch alle hier vertreten sind durch Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den beurkundenden Notar ersucht, die Gründungsurkunde einer Gesellschaft mit Beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschafts - Zweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird hiermit eine Gesellschaft mit Beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 12" gegründet welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist oder an Unternehmen, die von denselben Personen kontrolliert werden wie die Gesellschaft.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen und kann Schuldinstrumente sowie nicht verzinslichen PEC, CPEC, Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, und jede Art finanzieller Operationen die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Innerhalb derselben Gemeinde kann der eingetragene Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 6. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 8. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 10. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Verwaltung - Überwachung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem Vorstand (der Vorstand) geführt, der als Kollegialgremium von der Gesellschafter-Hauptversammlung in Übereinstimmung mit den nachstehend beschriebenen Bedingungen bestellt wird.

Die Gesellschafter-Hauptversammlung legt die Befugnisse und die Mandatsdauer der Geschäftsführer fest. Wird keine Mandatsdauer festgelegt, werden die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können von der Gesellschafterhauptversammlung mit oder ohne Angabe von Gründen („ad nutum“) jederzeit abberufen werden.

Der Vorstand besteht aus sechs (6) Geschäftsführern, die alle nicht in Deutschland ansässig sind; davon drei (3) Kategorie A Geschäftsführern, (die „Kategorie A-Geschäftsführer“) und drei (3) Kategorie B Geschäftsführern, (die „Kategorie B-Geschäftsführer“) die von der alleinige Gesellschafter oder gegebenenfalls von der Gesellschafterhauptversammlung ernannt werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Geschäftsführers frei, können die verbleibenden Geschäftsführer, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 12. Der Vorstand wählt aus seinen eigenen Reihen einen Vorsitzenden.

Im Fall der Verhinderung des Vorsitzenden wird er durch einen der Geschäftsführer ersetzt, der an der Sitzung teilnimmt und hierzu vom Vorstand benannt wird.

Die Sitzungen des Vorstandes werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern einberufen.

Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn mindestens zwei Geschäftsführer, jeweils die gleiche Anzahl von Kategorie A-Geschäftsführer und Kategorie B-Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Alle Geschäftsführer können sich bei Sitzungen des Vorstandes durch jeden anderen Geschäftsführer vertreten lassen, mit der Beschränkung dass ein Geschäftsführer nur einen anderen Geschäftsführer vertreten kann.

Jeder Geschäftsführer besitzt eine Stimme zu allen Angelegenheiten, mit denen der Vorstand befasst wird. Der Vorsitzende besitzt keine ausschlaggebende Stimme.

Die Beschlüsse des Vorstandes können nur rechtmässig gefasst werden durch ein positives Votum der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer, dies bei einer ordnungsgemäß einberufenen Sitzung bei der das notwendige Quorum gegeben ist, vorausgesetzt, dass diese Mehrheit ein positives Votum von mindestens einem (1) Kategorie A-Geschäftsführer und einem (1) Kategorie B Geschäftsführer umfasst.

Der Vorstand tritt mindestens einmal vierteljährlich nach einer schriftlichen Einladung zusammen, die mindestens fünfzehn (15) Kalendertage vor der Sitzung ergehen muss (es sei denn, auf dieses Erfordernis der schriftlichen Einladung wird verzichtet, indem mindestens ein (1) Kategorie A-Geschäftsführer und ein (1) Kategorie B-Geschäftsführer dies allen Geschäftsführern ordnungsgemäß und in Schriftform mitteilen (vorausgesetzt, dass Maßnahmen, die in der zusammen mit der Einladung verschickten Tagesordnung nicht gesondert aufgeführt sind, auf der entsprechenden Sitzung möglicherweise nicht erörtert werden).

In jedem Quartal eines jeden Geschäftsjahres muss am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg mindestens eine (1) Vorstandssitzung stattfinden.

Die Vorstandssitzungen können am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder aber in Form von Konferenzschaltungen, Videokonferenzen oder mithilfe ähnlicher Kommunikationsmittel stattfinden, wobei (i) die Identität der an der Sitzung

teilnehmenden Geschäftsführer erkennbar ist, (ii) alle an der Sitzung teilnehmenden Personen einander hören und miteinander sprechen können, (iii) die Sitzung ununterbrochen übertragen wird und (iv) die Geschäftsführer ordnungsgemäß beraten können. Die Teilnahme an einer Sitzung mithilfe solcher Kommunikationsmittel gilt als persönliche Teilnahme an der Sitzung.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg initiiert wurde.

Die Geschäftsführer können Ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder Email abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allem Geschäftsführer genehmigt und unterschrieben ist, ist genau so rechtswirksam wie ein anlässlich einer Vorstandssitzung gefasster Beschluss.

Geschäftsführer haben keinen Anspruch auf Entschädigung oder Entgelt für die in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer erbrachten Dienste.

Maßnahmen oder Entscheidungen, die auf Vorstandssitzungen erforderlich oder zulässig sind, können auch ohne eine Sitzung getroffen werden, wenn (i) alle Geschäftsführer einer solchen Maßnahme bzw. Entscheidung schriftlich zustimmen und (ii) diese Schreiben zu den Akten der Gesellschaft genommen werden.

Art. 13. Der Vorstand hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Vorstandes.

Art. 14. Die Gesellschaft ist durch die gemeinsame Unterschrift von zwei beliebigen Geschäftsführern, bei denen es sich um einen (1) Kategorie A-Geschäftsführer und um einen (1) Kategorie B-Geschäftsführer handelt, rechtsgültig gebunden.

Art. 15. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 16. Der Vorstand kann seine Befugnisse im Hinblick auf die tägliche Führung der Geschäfte ganz oder teilweise an Geschäftsführer oder an Dritte übertragen, bei denen es sich nicht unbedingt um Gesellschafter handeln muss.

Der Vorstand kann ferner Führungskräfte und/oder andere Vertreter der Gesellschaft bestellen, sofern der Vorstand dies für notwendig oder ratsam erachtet. Jede Führungskraft bekleidet dieses Amt so lange, bis sie aus dem Amt ausscheidet oder abberufen wird, je nachdem, welcher Fall früher eintritt. Der Vorstand kann entscheiden, Führungskräfte jederzeit mit oder ohne Angabe von Gründen abzuberufen.

Der Vorstand ist befugt, einen oder mehrere Ausschüsse (einschließlich eines geschäftsführenden Ausschusses) einzusetzen und diesen die Befugnis zu erteilen, bestimmte Entscheidungen zu treffen. Kein Mitglied eines solchen Ausschusses darf ohne die Zustimmung des Vorstandes abberufen werden.

Art. 17. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 18. Die Tätigkeit der Gesellschaft kann durch einen Kommissar, welcher nicht Gesellschafter sein muss, überwacht, welcher von der Generalversammlung, die seine Vergütung festlegt, ernannt wird. Er kann beliebig durch die Generalversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

Die Amtszeit des Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten kann.

Generalversammlung

Art. 19. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 20. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Gesellschafter akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft in einem Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 22. Jedes Jahr wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 23. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 24. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Zwischendividenden können jederzeit unter den folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden: (i) eine Zwischenbilanz wird vom Geschäftsführungsrat aufgesetzt; (ii) die Zwischenbilanz zeigt, dass genügend Profit und andere Reserven (inklusive Aktienprämie) zur Ausführung der Ausschüttung vorhanden sind; allerdings sollte der Betrag der auszuzahlen ist den Profit seit dem Ende des letzten Finanzjahres, für das die Bilanz angenommen wurde, vermehrt durch den vorgetragenen Profit und ausschüttbare Reserven aber reduziert durch vorgetragene Verluste und Summen, die in die gesetzliche Rücklage einzustellen sind, nicht überschreiten, (iii) die Entscheidung, Zwischendividenden auszuzahlen, wird von der Hauptversammlung der Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Datum der Einrichtung der Zwischenkonten getroffen; (iv) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft sind nicht beeinträchtigt, wenn die Vermögenswerte der Gesellschaft in Betracht gezogen werden; und (v) im Falle, dass die gezahlten Zwischendividenden die ausschüttbaren Gewinne am Ende des Bilanzjahres übertreffen, müssen die Gesellschafter den Überschuss an die Gesellschaft zurückerstatten.

Auflösung - Liquidation

Art. 25. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und die von den Gesellschaftern ernannt werden, welche ihre Befugnisse und ihre Entschädigung festlegen.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 26. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Alle Anteile wurden durch die Gesellschaft mit Beschränkter Haftung "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.", mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 127.199, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von Zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

Beschlüsse des Alleingeschafters

Die eingangs erwähnte Person, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, hat als Alleingeschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die alleinige Gesellschafterin hat beschlossen, auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

1) als Kategorie A Geschäftsführer

a) Herr Nico HANSEN, Privatangestellter, geboren in Differdingen, (Großherzogtum Luxemburg), am 31. März 1969, beruflich ansässig in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, geboren in Lille, (Frankreich), am 22. Januar 1963, beruflich ansässig in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Herr Simon KÖNIG, Privatangestellter, geboren in Bern (Schweiz), am 13. Oktober 1974, beruflich ansässig in CH-8700 Küsnacht/Zurich Seestrasse 39, (Schweiz);

2) als Kategorie B Geschäftsführer

a) GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 88.045,

b) W2007 Parallel Bear S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 131.044,

c) WHITEHALL BEAR S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 137.548.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1599. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. September 2012.

Référence de publication: 2012126698/448.

(120166751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Infinite Loop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 171.625.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, gérant de sociétés, né à Suresnes (France) le 25 mai 1970, demeurant à F-75008 Paris, 168, boulevard Haussmann.

Lequel comparant a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "INFINITE LOOP" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacé à l'intérieure de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêt et de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, artisanales, financières, mobilières, immobilières.

La société peut effectuer toutes prestations de services et de conseils en matière de management, communication, finance, marketing, ressources humaines, informatique et achats envers les sociétés du groupe -qu'il s'agisse de participations directes ou indirectes – ou envers des sociétés tierces.

La Société a aussi pour objet les activités d'une société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés du groupe.

La Société peut exercer toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle peut notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son compte que pour le compte d'autrui.

En outre elle peut réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement; elle peut contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle peut investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 14. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, pré-désigné, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Evaluation - Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un).
3. Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, gérant de sociétés, né à Suresnes (France), le 25 mai 1970, demeurant à F-75008 Paris, 168, boulevard Haussmann, est nommé gérant pour une durée illimitée, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. ROYER de LINCLAYS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126499/133.

(120167268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Hond-sinn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 26, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg F 9.284.

STATUTS

Chapitre I^{er} - Nom, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Les soussignés ont convenu de créer entre eux une Association qui porte le nom "Hond-sinn". C'est une Association sans but lucratif conformément - aux présents statuts, - à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite (nommée ci-après: loi du 21 avril 1928) et applicable pour toutes les questions non réglées par les présents statuts.

Art. 2. Son siège est fixé 26, rue Emile Mayrisch à Soleuvre

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Chapitre II - Objets

Art. 4. L'Association a pour objet de soutenir les gens dans l'éducation de leurs chiens.

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements nationaux ou internationaux pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 6. Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle et politique.

Chapitre III - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 7. L'Association se compose de membres effectifs dont le nombre ne peut être inférieur à 3.

Art. 8. Peut devenir membre effectif de l'Association toute personne physique qui déclare par écrit adhérer aux présents statuts et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'Assemblée Générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 50 Euros. L'Assemblée Générale approuve la liste des membres effectifs.

Art. 9. La démission et l'exclusion d'un membre effectif sont réglées par la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. Peuvent être exclus les membres effectifs qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui d'une manière que ce soit nuisent au bon fonctionnement de l'Association ou à sa bonne réputation.

Art. 11. L'association peut avoir des membres donateurs et/ou des membres d'honneurs.

Chapitre IV - Assemblée Générale

Art. 12. Les attributions et le déroulement de l'Assemblée Générale sont réglés par la loi du 21 avril 1928.

Art. 13. La convocation par le Conseil d'Administration de tous les membres effectifs doit avoir lieu (par écrit et avec indication de l'ordre du jour) au moins 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le rapport de l'Assemblée Générale sera transmis à tous les membres effectifs.

Chapitre V - Conseil d'Administration

Art. 15. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres effectifs au moins et de dix membres effectifs au plus, élus en son sein et nommés par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix.

Art. 16. Les administrateurs sont élus pour 2 ans et toujours révocables par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 17. En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 18. Le Conseil d'Administration élit en son sein un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/rière qui peuvent se réunir en bureau pour les affaires urgentes et/ou courantes. Il peut faire appel à des experts à voix consultative. Les décisions prises au sein du bureau doivent être présentées lors de la prochaine réunion aux membres du conseil d'administration.

Art. 19. Le président représente d'office l'A.S.B.L. dans toutes autres missions officielles. Il peut déléguer ses pouvoirs à tout autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Conseil d'Administration gère le patrimoine ainsi que les affaires de l'association.

Art. 21. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent, sur convocation du président et au moins 1 fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres y présents.

Art. 22. En cas de partage des voix, celle du président est toujours prépondérante.

Chapitre VI - Dissolution / Liquidation, Modifications

Art. 23. En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à l'Office Social de la Commune de Sanem.

Art. 24. Toute modification à la liste (ci-après) des membres effectifs (et fondateurs) désignés au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale constitutive du 1. Septembre 2012 et à la liste (ci-après) des soussignés membres fondateurs de l'A.S.B.L. "Hond-sinn" ainsi que toute autre modification aux présents statuts sera signalée conformément à la loi du 21 avril 1928 et déposée au greffe du tribunal à Luxembourg.

Liste des membres effectifs (et fondateurs) désignés au Conseil d'Administration lors de l'A.G. du 1. Septembre 2012:

TITRE	NOM, PRENOM	RUE	LOCALITE	PROFESSION	FONCTION
1. Madame	Traversini Tina	Emile Mayrisch, 26	4470 Soleuvre	Etudiante	Présidente
2. Madame	Gerges Marianne	Emile Mayrisch, 26	4470 Soleuvre	Chargée de cours	Secrétaire
3. Monsieur	Godart Sven	Aepelhiehl, 2	8480 Eischen	Chargé d'éducation	Trésorier

(Tous de nat. luxembourgeoise)

Liste des membres effectifs (et fondateurs)

A.G. du 1^{er} . septembre 2012

Référence de publication: 2012126466/68.

(120167287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Couche-Tard Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 6,214,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 168.586 (the "Company").

There appeared:

9121-2738 Québec Inc., a company duly constituted and validly existing under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under number 1161060372 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 6,214,000 (six million two hundred and fourteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of USD 6,214,000 to USD 6,517,000 by way of the issuance of 303,000 new shares with a global share premium attached;

2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 303,000 (three hundred and three thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 6,214,000 (six million two hundred and fourteen thousand US Dollars) to an amount of USD 6,517,000 (six million five hundred and seventeen thousand US Dollars) by the issuance of 303,000 (three hundred and three thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 29,997,000 (twenty-nine million nine hundred ninety-seven thousand US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 29,966,700 (twenty-nine million nine hundred sixty-six thousand seven hundred US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 30,300 (thirty thousand three hundred US Dollars) (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares of the Company be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of amount of USD 30,300,000 (thirty million three hundred thousand US Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 303,000 (three hundred and three thousand US Dollars), subject to the payment of a global share premium of USD 29,997,000 (twenty-nine million nine hundred ninety-seven thousand US Dollars) the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 6,517,000 (six million five hundred and seventeen thousand US Dollars) divided into 6,517,000 (six million five hundred and seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The total capital increase is valued at EUR 24,295,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour d'août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Couche-Tard Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 5.375.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.586 (la «Société»).

A comparu:

9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, et immatriculée au Registre des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que les 6.214.000 (six million deux cent quatorze mille) parts sociales existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de 6.214.000 USD à 6.517.000 USD par l'émission de 303.000 nouvelles parts sociales, avec une prime globale d'émission attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en espèce par l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation; et
4. Divers

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 303.000 USD (trois-cent trois mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 6.214.000 USD (six million deux cent quatorze mille US Dollars) à un montant de 6.517.000 USD (six million cinq-cent dix-sept mille US Dollars) par l'émission de 303.000 (trois-cent trois mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 29.997.000 USD (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille US Dollars) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 29.966.700 USD (vingt-neuf millions neuf cent soixante-six mille sept cents US Dollars) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 30.300 USD (trente mille trois cents US Dollars) (l' «Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèce d'un montant de 30.300.000 USD (trente millions trois cents mille US Dollars) (l' «Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, par son mandataire, déclare souscrire entièrement à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 303.000 USD (trois cent trois mille US Dollars), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 29.997.000 USD (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille US Dollars), intégralement libéré par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 6.517.000 USD (six millions cinq cent dix-sept mille US Dollars), divisé en 6.517.000 (six millions cinq cent dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 6.800,- EUR. La valeur totale de l'augmentation de capital a été évalué à 24.295.000,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2012. Relation GRE/2012/3179. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012126297/147.

(120167057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

SBR Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.872,24.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of September,
Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Sundeep, with usual name Simon Arora, a British citizen, born on 29 November 1969 in Sale, England, residing in Station house, Stamford New Road, Altrincham, Cheshire WA14 1EP;

Mr. Bobby Arora, a British citizen, born on 10 January 1972 in Altrincham, England, residing in Station house, Stamford New Road, Altrincham, Cheshire WA14 1EP;

Mr. Robin Arora, a British citizen, born on 4 January 1985 in Sale, England, residing in Station house, Stamford New Road, Altrincham, Cheshire WA14 1EP;

«The Rani 1 Life Interest Trust» represented by its Trustee «Hawksford Jersey Limited», a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office in 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, registered under the Register of Companies of Jersey under number 21058; and

«The Rani 2 Life Interest Trust» represented by its Trustee «Hawksford Jersey Limited», a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office in 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, registered under the Register of Companies of Jersey under number 21058;

(all together the "Shareholders" and each of them the "Shareholder").

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that they are the actual shareholders (the "Shareholders") of SBR Europe, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 6 September 2012, in process of registration with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of Seventy eight thousand eight hundred seventy two Euro and twenty four Cents (EUR 78,872.24) so as to bring it from its current amount of Twenty Thousand Euro (EUR 20,000) represented by two millions (2,000,000) shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) to ninety eight thousand eight hundred seventy two Euro and twenty four cents (EUR 98,872.24) by the issuance of seven million eight hundred eighty seven thousand two hundred twenty four (7,887,224) shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "New Shares");

2.- Subscription and payment of the New Shares by contribution in kind;

3.- Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the corporate capital increase; and

4.- Any other business.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders DECIDE to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy eight thousand eight hundred seventy two Euro and twenty four Cents (EUR 78,872.24) so as to bring it from its present amount of Twenty Thousand Euro (EUR 20,000) to the amount of ninety eight thousand eight hundred seventy two Euro and twenty four cents (EUR 98,872.24).

Second resolution

The Shareholders DECIDE to issue seven million eight hundred eighty seven thousand two hundred twenty four (7,887,224) New Shares with a par value of one cent of Euro (Eur 0.01) each.

Contributors' Intervention - Subscription – Payment

There now appeared Mr. Regis Galiotto, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Shareholders by virtue of five proxies given under private seal, which will remain attached to the present deed.

- Mr. Sundeep Arora declares to subscribe for 2,990,047 (two million nine hundred ninety thousand forty seven) New Shares together with a share premium amounting to Euro 355,322,357.49 (three hundred fifty five million three hundred twenty two thousand three hundred fifty seven Euros and forty nine Cents) and to make payment in full for such 2,990,047 (two million nine hundred ninety thousand forty seven) New Shares by a contribution in kind of 37.91 % of the shares held in the share capital of Firesource Limited, registered in England and Wales under no. 03244928 and whose registered office is at The Vault, Dakota Drive, Estuary Commerce Park, Speke, Liverpool, L24 8RJ (“Firesource”);

- Mr. Bobby Arora declares to subscribe for 2,990,047 (two million nine hundred ninety thousand forty seven) New Shares together with a share premium amounting to Euro 355,322,357.49 (three hundred fifty five million three hundred twenty two thousand three hundred fifty seven Euros and forty nine Cents) and to make payment in full for such 2,990,047 (two million nine hundred ninety thousand forty seven) New Shares by a contribution in kind of 37.91 % of the shares held in the share capital of Firesource, and

- Mr. Robin Arora declares to subscribe for 1,577,444 (one million five hundred seventy seven thousand four hundred forty four) New Shares together with a share premium amounting to Euro 187,455,741.22 (one hundred eighty seven million four hundred fifty five thousand seven hundred forty one Euros and twenty two cents) and to make payment in full for such 1,577,444 (one million five hundred seventy seven thousand four hundred forty four) New Shares by a contribution in kind of 20 % of the shares held in the share capital of Firesource.

- «The Rani 1 Life Interest Trust» declares to subscribe for 164,843 (one hundred sixty four thousand eight hundred forty three) New Shares together with a share premium amounting to Euro 19,589,124.96 (nineteen million five hundred eighty nine thousand one hundred twenty four Euros and ninety six Cents) and to make payment in full for such 164,843 (one hundred sixty four thousand eight hundred forty three) New Shares by a contribution in kind of 2.09 % of the shares held in the share capital of Firesource.

- «The Rani 2 Life Interest Trust» declares to subscribe for 164,843 one hundred sixty four thousand eight hundred forty three)New Shares together with a share premium amounting to Euro 19,589,124.96 (nineteen million five hundred eighty nine thousand one hundred twenty four Euros and ninety six Cents)and to make payment in full for such 164,843 (one hundred sixty four thousand eight hundred forty three)New Shares by a contribution in kind of 2.09 % of the shares held in the share capital of Firesource.

(the “Contribution in Kind”).

Description of the contribution

The appearing persons declare that:

The New Shares have been entirely paid up in kind by the Shareholders and that the value of the Contribution in Kind has been confirmed to the undersigned notary by a valuation report of the Company dated 12 September 2012 concluding that the Contribution in Kind amounts to a value at least equal to EUR 937,357,578.36 (nine hundred thirty seven million three hundred fifty seven thousand five hundred seventy eight Euros and thirty six cents), at the exchange rate for the Conversion quoted on the Bloomberg website at 09h00 Luxtime on 12 September 2012, being roughly GBP 1: EUR 1.24981, as follows:

“Conclusion: On the date hereof, the value of the Contribution in Kind to be made to the Company is at least equal to the amount of EUR 937,357,578.36 (nine hundred thirty seven million three hundred fifty seven thousand five hundred seventy eight Euros and thirty six cents) in view of the payment of the New Shares to be issued.”

Such extract of this report, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution in Kind being fully carried out, the Shareholders DECIDE to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

6. "The issued capital of the Company is set at ninety eight thousand eight hundred seventy two Euro and twenty four cents (EUR 98,872.24) divided into nine million eight hundred eighty seven thousand two hundred twenty four (9,887,224) shares with a nominal value of one cent of Euro (Eur 0.01) each which are fully paid-up."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

«M. Sundeep Arora», avec nom usuel Simon Arora, un citoyen britannique, né le 29 novembre 1969 à Sale, Angleterre, demeurant à Station House, Stamford New Road, Cheshire WA14 1EP;

«M. Bobby Arora», un citoyen britannique, né le 10 janvier 1972 à Altrincham, Angleterre, demeurant à Station House, Stamford New Road, Cheshire WA14 1EP;

«M. Robin Arora», un citoyen britannique, né le 4 janvier 1985 à Sale, Angleterre, demeurant à Station House, Stamford New Road, Cheshire WA14 1EP;

«The Rani 1 Life Interest Trust» représentée par son fiduciaire (Trustee) Hawksford Jersey Limited», a limited company constituée selon les lois de Jersey, avec siège social au 15, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 21058; et

«The Rani 2 Life Interest Trust» représentée par son fiduciaire (Trustee) Hawksford Jersey Limited», a limited company constituée selon les lois de Jersey, avec siège social au 15, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 21058.

(tous ensemble les «Associés» et chacun d'eux l' «Associé»).

dûment représentés par M. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de cinq procurations lui-données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès-qualité, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que les parties comparantes sont les associés actuels (les «Associés») de SBR Europe, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 septembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1.-Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de Soixante dix-huit mille huit cent soixante douze Euros et Vingt-quatre Cents (EUR 78.872,24) pour le porter de son montant actuel de Vingt-mille Euros (EUR 20.000) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) à un montant de Quatre-vingt dix-huit mille huit cent soixante douze Euros et Vingt-quatre Cents (EUR 98.872,24) par l'émission de Sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (7.887.224) parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»);

2. Souscription et libération de toutes les Nouvelles Parts Sociales de la Société par un apport en nature;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société; et
4. Divers.

En conséquence, sur base de l'agenda ci-avant, les Associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de Soixante dix-huit mille huit cent soixante douze Euros et Vingt-quatre Cents (EUR 78.872,24) pour le porter de son montant actuel de Vingt-mille Euros (EUR 20.000) à un montant de Quatre-vingt dix-huit mille huit cent soixante douze Euros et Vingt-quatre Cents (EUR 98.872,24).

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre Sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (7.887.224) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune.

Intervention des apporteurs - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Mr. Régis Galiotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial des Associés, en vertu de cinq procurations lui-données sous seing privé, qui resteront annexées aux présentes.

M. Sundeep Arora, déclare souscrire à 2.990.047 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quarante-sept) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission s'élevant à EUR 355.322.357,29 (trois cent cinquante-cinq millions trois cent vingt-deux mille trois cent cinquante-sept Euros et vingt-neuf cents) et payer entièrement pour ces 2.990.047 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quarante-sept) Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en 37,91% des actions détenues dans le capital social de Firesource Limited, immatriculée en England and Wales sous le numéro 03244928 et dont le siège social est situé à The Vault, Dakota Drive, Estuary Commerce Park, Speke, Liverpool, L24 8RJ ("Firesource");

M. Bobby Arora, déclare souscrire à 2.990.047 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quarante-sept) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission s'élevant à EUR 355.322.357,29 (trois cent cinquante-cinq millions trois cent vingt-deux mille trois cent cinquante-sept Euros et vingt-neuf cents) et payer entièrement pour ces 2.990.047 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quarante-sept) Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en 37,91% des actions détenues dans le capital social de Firesource;

M. Robin Arora, déclare souscrire à 1.577.444 (un million cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission s'élevant à EUR 187.455.741,22 (cent quatre-vingt-sept millions quatre cent cinquante-cinq mille sept cent quarante et un Euros et vingt-deux Cents) et payer entièrement pour ces 1.577.444 (un million cinq cent soixantedix-sept mille quatre cent quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en 20% des actions détenues dans le capital social de Firesource;

The Rani 1 Life Interest Trust déclare souscrire à 164.843 (cent soixante-quatre mille huit cent quarante-trois) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission s'élevant à EUR 19.589.124,96 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre Euros et Quatre-vingt-seize Cents) et payer entièrement pour ces 164.843 (cent soixante-quatre mille huit cent quarante-trois) Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en 2,09% des actions détenues dans le capital social de Firesource; et

The Rani 2 Life Interest Trust déclare souscrire à 164.843 (cent soixante-quatre mille huit cent quarante-trois) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission s'élevant à EUR 19.589.124,96 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre Euros et Quatre-vingt-seize Cents) et payer entièrement pour ces 164.843 (cent soixante-quatre mille huit cent quarante-trois) Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en 2,09% des actions détenues dans le capital social de Firesource.

(l'«Apport en Nature»).

Description de la contribution

Les comparants ont déclaré que:

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées en nature par les Associés et la valeur de l'Apport en Nature a été confirmée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 12 septembre 2012 confirmant que la valeur de l'Apport en Nature est au moins égale à EUR 937,357,578.36 (Neuf Cent Trente-Sept Millions Trois cent Cinquante-Sept Mille Cinq Cent Soixante-dix-huit Euros et Trente-Six Cents), au taux de conversion cité par le site internet Bloomberg à 9h00 Luxtime le 12 septembre 2012, soit approximativement 1 GBP: EUR 1,24981, tel que décrit ci-dessous:

«Conclusion: A la présente date, la valeur de l'Apport en Nature à faire à la Société par les Associés est au moins égale à EUR 937,357,578.36 (Neuf Cent Trente-Sept Millions Trois cent Cinquante-Sept Mille Cinq Cent Soixante-dix-huit Euros et Trente-Six Cents) en vue du paiement par les Associés des Nouvelles Parts Sociales à émettre.»

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la valeur des actions a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Apport en Nature ayant été accompli, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

6. «Le capital émis de la Société est fixé à Quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-douze Euros et Vingt-quatre Cents (EUR 98.872,24) divisé en Neuf Millions Huit Cent Quatre-vingt-sept Mille Deux Cent Vingt-quatre (9.887.224) parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44090. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125553/234.

(120166789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

T.J.D., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2660 Luxembourg, 20A, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.130.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2012

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de transférer le siège social au 20A, rue de Strasbourg L-2660 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124397/11.

(120165739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Gilmour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 113.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.249.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 11 juillet 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 11 juillet 2012, FREP Holdings Canada I LP a transféré les parts sociales suivantes détenues dans la Société d'une valeur de 25.- GBP chacune à Londac No. 1 S.à r.l.:

- 225 Parts Sociales de Sous-Classe A3
- 225 Parts Sociales de Sous-Classe B3
- 225 Parts Sociales de Sous-Classe C3
- 225 Parts Sociales de Sous-Classe D3
- 225 Parts Sociales de Sous-Classe E3

- 225 Parts Sociales de Sous-Classe F3
 - 225 Parts Sociales de Sous-Classe G3
 - 225 Parts Sociales de Sous-Classe H3
 - 225 Parts Sociales de Sous-Classe I3
- Luxembourg, le 27 septembre 2012

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012126433/21.

(120166787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Talomon Fund Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.339.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance en date du 03 septembre 2012 que le siège social du fonds a été transféré du 11, boulevard de la Foire au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 6 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012124398/13.

(120165603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.675.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 8 août 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1. de prendre acte et d'accepter la démission de:

- Monsieur Scott A. ROE, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 8 août 2012.

2. de nommer:

- Monsieur Curtis Andrew HOLTZ, né le 17 août 1962 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Via Senago 42, CH-6912 Pazzallo, Lugano, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 8 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2012124400/19.

(120165897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

Les statuts coordonnés au 5 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012124403/11.

(120165413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Industrie per le Telecomunicazioni, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.677.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOMUNICAZIONI

Référence de publication: 2012124408/11.

(120165461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Timberland Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.189.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 8 août 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1. de prendre acte et d'accepter la démission de:

- Monsieur Scott A. ROE, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 8 août 2012.

2. de nommer:

- Monsieur Curtis Andrew HOLTZ, né le 17 août 1962 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Via Senago 42, CH-6912 Pazzallo, Lugano, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 8 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2012124401/19.

(120165896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Tanesca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TANESCA S.A.

Signature

Référence de publication: 2012124405/12.

(120165765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Wunderkraut Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.317.

EXTRAIT

M. Vesa PALMU a changé d'adresse et demeure dorénavant à 12A, Gardnor Mansions, Church Row, Londres, NW3 6UR (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012124440/14.

(120165722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Telexta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TELEXTA S.A.

Signature

Référence de publication: 2012124407/12.

(120165763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Thoet Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

THOET EQUITY S.A.

Signature

Référence de publication: 2012124409/12.

(120165764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Tradim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.414.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2012:

L'Assemblée prend note du changement de représentant permanent du gérant, ELBROUZ S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, représentée par un de ses Administrateurs-délégués, Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg. La société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012124412/16.

(120165487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Metals Finance Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.592.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2012

L'assemblée nomme administrateur Monsieur Alexander OSPELT, demeurant professionnellement Landstrasse, 99, FL-9494 SCHAAN (Liechtenstein) pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012124929/14.

(120165490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Traviata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.432.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dorothee PRIVAT en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 août 2012 et nomme comme nouvel administrateur Monsieur John Elliott, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres.

L'Assemblée lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124414/16.

(120165656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Trompet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.095.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dorothee PRIVAT en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 août 2012 et nomme comme nouvel administrateur Monsieur John Elliott, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres.

L'Assemblée lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124415/16.

(120165655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Unisport Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.694.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Référence de publication: 2012124420/10.

(120165280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Western Investments Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8121 Bridel, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 102.601.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Roel Schrijen

Administrateur

Référence de publication: 2012124432/12.

(120165245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124421/10.

(120165824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 153.594.

Les statuts coordonnés au 4 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012124423/11.

(120165391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Valad European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.828.

Le Bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012124424/10.

(120165781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary meeting of shareholders of the company "Westbridge S.à r.l.", having its registered office in in, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, then notary residing in Redange-sur-Attert, on December 30, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, number 174 on February 11, 2004. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, on March 11, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, number 869 of April 27, 2010.

The meeting is opened by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting, and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To determine the modification of the articles of association of the Company, without amendment of the corporate object.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialed "ne varietur" by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III. It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

The above facts being acknowledged as true by the meeting, after deliberation the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to amend the articles of the Company as follows, without amendment of the corporate object.

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Westbridge S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is (i) to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, (x) interests in any commercial, industrial, financial or other companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction and (y) any rights, patents and licenses and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities, patents, licenses and other rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and (ii) to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may borrow funds in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies, other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.5. The Company may render services to enterprises and other companies.

3.6. The Company may perform any operation, which is directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100.000.-) divided into one thousand (1.000.-) common shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, which are all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by the issue of additional ordinary shares or its redemptions pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 Upon the issuance of new shares or the granting of any option to subscribe for new shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares on the share capital of the company. Prior to each single issuance or the granting of options to subscribe for new shares, the pre-emption right may be restricted, limited or excluded by the general meeting of shareholders.

5.4 On top the issued capital, the authorized corporate capital of the Company is set at ninety million two hundred Euro (EUR 90.000.200.-) divided into nine hundred thousand and two (900.002) ordinary shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share ("Authorised Capital").

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the present deed in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the Authorised Capital by issuing shares to the existing shareholders or to any persons that have been approved by the shareholders at the quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine. More specifically, the board of directors may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the Authorised Capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment. In connection with the above authorisation, the board of directors may restrict, limit or exclude any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years."

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. If a share is pledged or the owner creates an usufruct in a share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary of the usufruct or the pledge.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

7.2. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. Such transfer shall be subject to the following procedure:

(i) Any shareholder wishing to transfer its shares ("Transferor") shall give notice of such transfer to the board of directors by registered letter, specifying the number of shares the Transferor wishes to transfer, the person to whom the Transferor wishes to transfer and the price for which the transfer is to occur (the "Sale Notice").

(ii) The board of directors shall be obliged to call a general meeting of shareholders which shall be held ultimately within six (6) weeks of receiving the Transferor's Sale Notice. The notice for convening the general meeting of shareholders shall state the contents of the Sale Notice.

(iii) If the general meeting of shareholders grants the approval requested, the transfer must take place within three (3) months thereafter.

(iv) If the general meeting does not grant its approval, it shall inform the Transferor within two (2) months after its decision of one or more other parties interested to purchase for cash all shares to which the request for approval relates, at a price and on terms at least equal to the price and terms which the Transferor has specified in the Sale Notice. Failing

the presentation of such interested parties within the above two-month period, the Company shall repurchase all shares to which the request for approval relates in compliance with Article 8, at a price and on terms at least equal to the price and terms which the Transferor has specified in the Sale Notice (the "Repurchase Price"), unless such repurchase is not legally permissible or the Transferor does not consent thereto.

(v) The Transferor shall remain entitled to withdraw his offer until the expiry of one (1) month after the determination of the aforesaid price has been communicated to him in writing.

7.3. In any event, a share transfer will only be binding upon the Company or third parties following either: (i) a notification to the Company of the share transfer; or (ii) the acceptance by the Company of the share transfer, (iii) towards third parties following the publication of the transfer with the Mémorial.

Art. 8. Repurchase of shares. The Company may repurchase its own shares subject to the following conditions:

(a) the Company may only repurchase shares that have been fully paid up;

(b) the shares will be repurchased at their nominal value, unless: (i) the Company is repurchasing the shares in accordance with Article 7.2 (iv), in which case the shares shall be repurchased at the Repurchase Price; or (ii) in cases other than in accordance with Article 7.2 (iv), the board of directors determines that the shares shall be repurchased at a price which exceeds the nominal value;

(c) a repurchase can only be done to the extent the Company's freely distributable reserves allow for repurchase or by using the proceeds of a new issuance of shares made with a view to carry out such repurchase;

(d) to the extent the board of directors determines that the repurchase shall allow for a payment of a premium in excess of the nominal value of the shares to be repurchased, such payment of premium is subject to the same restrictions as set out in sub-paragraph (c).

III. Management - Representation

Art. 9. Board of directors.

9.1. The management of the Company shall be constituted by a board of directors consisting of one or more members, called directors and managing directors, as the case may be. Managing directors shall be remunerated for their mandate as managing directors. Directors shall not be remunerated for their mandate as directors.

9.2. The directors and the managing directors may be suspended or dismissed by the general meeting of shareholders at any time ad nutum (without any reason).

Art. 10. Powers of the board of directors.

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of directors of the Company.

Art. 11. Procedure.

11.1. The board of directors shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any member of the board of directors at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all members of the board of directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of directors of the Company.

11.4. Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting.

11.6. Any member of the board of directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Resolutions of the board of directors may be adopted outside a formally convened meeting of the board of directors, provided that such resolutions are adopted in writing and are adopted unanimously and such resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such

signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mail.

Art. 12. Representation.

12.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one director and one managing director of the Company.

12.2. The board of directors may grant a power of attorney or another continuing power of representation to other persons. The attorney-in-fact can represent the Company within the bounds of his power of representation.

12.3. In the event of a conflict of interest between the Company and a member of the board of directors of the Company, the general meeting of shareholders shall be informed of such conflict forthwith. Unless all members of the board of directors are conflicted, in which case the general meeting of shareholders has the right to waive such conflict or to appoint such person as it deems fit to represent the Company in the matter in respect of which such conflict has arisen, the Company shall be represented by two or more of the other members of the board of directors of the Company. In matters of conflict of interest, the general meeting of shareholders shall at all times have the power to designate one or more persons to represent the Company to avoid such conflict.

Art. 13. Liability of the directors. The members of the board of directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights - Annual general meeting of shareholders.

14.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.2. Each shareholder may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent it at the general meetings of shareholders.

14.3. The board of directors will convene at least one annual general meeting of shareholders of the Company within 6 (six) calendar months after the end of the relevant financial year, in connection with the approval of the Company's annual accounts. In addition, the board of directors may, whenever it deems fit, convene other general meetings of shareholders of the Company.

Art. 15. Convening - Form - Quorum - Majority.

15.1. The general meeting of shareholders shall be convened by the board of directors, failing which, by the supervisory board if it exists, failing which on the request of one or more shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's issued and paid up capital, by letters mailed to the addresses of the shareholders as shown in the Company's shareholders register.

15.2. Convening shall take place no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

If the period was shorter or if no convocation has taken place, valid resolutions can only be adopted by unanimous vote in a meeting where the entire issued capital of the Company is present or represented. The provisions of the previous sentence apply mutatis mutandis in respect of matters that are tabled at the meeting without mention thereof in the convening notice.

15.3. If there are less than twenty-five (25) shareholders, valid decisions of the shareholders can also be adopted outside a formally convened meeting of shareholders, provided that they are adopted in writing and by the unanimous vote of all shareholders. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mail.

15.4. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.5. Resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 16. Supervisory Board.

16.1. A supervisory board may be appointed by the general meeting of shareholders. When the Company comprises more than twenty-five shareholders, the appointment of a supervisory board is required.

16.2. The supervisory board shall be responsible for supervising the policy of the board of directors, all operations and the general course of affairs of the Company and its affiliated business. It shall give advice to the board of directors. In the performance of their duties, the supervisory directors shall be guided by the interests of the shareholders.

16.3. The board of directors shall timely provide the supervisory board with any such information as may be necessary for the supervisory board to perform its duties.

16.4. The supervisory board shall have access to the buildings and grounds of the Company and shall be entitled to inspect the books, records and other carriers of data of the Company at any time, after prior notice to the board of directors. The supervisory board may arrange to be assisted by any expert to exercise such powers, the choice of this

expert being approved by the board of directors. The supervisory board may also call for the assistance of experts in other cases at the Company's expense.

16.5. Members of the supervisory board are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Retiring members of the supervisory board are eligible for re-election.

16.6. Members of the supervisory board shall from its midst appoint a person that shall chair the meetings of the supervisory board (the "Chairman").

16.7. In the event of a vacancy on the supervisory board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the supervisory board may meet and may elect by a majority vote a member of the supervisory board to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

16.8. If the majority of the members of the supervisory board resign from their position, a general meeting of shareholders shall be convened in order to appoint a new supervisory board.

16.9. Written notice of any meeting of the supervisory board shall be given to all members of the supervisory board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice for convening the meeting. Notice may be waived by the consent of each of the members of the supervisory board in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex or email of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the supervisory board. If all the members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice and valid resolutions may be adopted at such meeting.

16.10. Any member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or e mail, another member of the supervisory board as his proxy.

16.11. The supervisory board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be passed if taken by a simple majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

16.12. The minutes of a meeting of the supervisory board shall be signed by its Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore or by two members of the supervisory board.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Accounting year.

17.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

17.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of directors shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

17.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual financial statements, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company (if any) shall be disregarded.

18.4. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

18.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of directors;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

and

(c) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 19. Share premium reserves.

19.1. In addition to any other reserves, the Company will have a share premium reserve for the shares.

19.2. The share premium paid on shares shall be booked on the share premium reserve, to which reserve the shareholders shall be entitled in proportion to the value of their shares.

19.3. Distributions out of the share premium reserve may, but only with due observance of Article 18, be made at any time by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders.

19.4. With regard to distributions out of the share premium reserve as mentioned in this Article 19, the provisions of Article 18.5 shall apply correspondingly.

Art. 20. Dissolution liquidation.

20.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

20.2. From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, the share premium reserve shall be distributed in priority in accordance with Article 19. All amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each on the share capital.

VI. General provision

Art. 21. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments to its Articles of Association, have been estimated at about one thousand seven hundred Euros (1,700.- EUR).

Declarations

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons together with us, the notary, signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " Westbridge S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 11 février 2004 numéro 174. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 11 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 869 du 27 avril 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la société, sans modification de l'objet.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il apparaît sur la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour, duquel les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que les statuts de la société seront lus comme suit, sans modification de l'objet.

«I. Nom - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Westbridge S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société"), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), et par les présents Statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par une résolution du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements militaires sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera, malgré le transfert temporaire de siège social, une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition et la détention directe ou indirecte de (x) participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles ou financières, et autres sociétés au Luxembourg ou dans toute juridiction étrangère, et (y) tous droits, brevets et licences et autres droits de propriété que la Société juge appropriés par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de toute valeurs mobilières, brevets, licences et autres droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et (ii) administrer, développer et gérer ces participations.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de parts de capital. La Société pourra prêter des fonds, y compris, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées, et à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra également consentir des garanties, gager, céder, grever ou créer ou accorder, des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice et/ou celui de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques quelconques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes opérations sur des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.5. La Société peut rendre des services à d'autres entreprises ou sociétés.

3.6. La Société peut exercer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000.), représenté par mille (1.000.-) parts sociales ordinaires, sous la forme nominative, et chacune avec une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-), qui sont toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou en plusieurs fois, par l'émission de parts sociales par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 En cas d'émission de nouvelles parts sociales ou l'allocation de toute option pour la souscription de nouvelles parts sociales, chaque associé aura un droit de préemption en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient. Cependant, avant toute émission ou allocation d'une option pour la souscription de nouvelles parts sociales, le droit de préemption peut être restreint, limité ou exclu par l'assemblée générale des associés.

5.4 En plus du capital émis, le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt-dix millions deux cent euros (EUR 90.000.200.-), représenté par neuf cent mille et deux (900.002) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-), chacune ("Capital autorisé").

Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé par l'émission de parts sociales aux associés existants ou à toute personne qui a été approuvée par les actionnaires, selon les exigences de quorum et de majorité définies dans l'article 189 paragraphe 1 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ce montant de capital augmenté peut être souscrit et émis conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil de gérance. Plus spécifiquement, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de souscription et de paiement des parts sociales devant être souscrites et émises, le moment et le montant des parts sociales devant être souscrites et émises, si les parts sociales doivent être souscrites avec ou sans une prime d'émission, dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement émises est acceptable soit en espèces, soit en actifs autres qu'espèces, que les parts sociales soient émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion déterminés par le conseil de gérance d'après les termes des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou directeur autorisé de la Société ou à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants de capital augmentés. A la suite de chaque augmentation du capital souscrit, exécutée dans la forme légalement requise par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, par conséquent, être ajusté à cette modification. En rapport avec l'autorisation ci-dessus, le conseil de gérance peut restreindre, limiter ou exclure tous les droits préférentiels de souscription des associés existants pendant la même période de cinq ans.»

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part donne à son détenteur le droit à une fraction des actifs et des profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, et seulement un propriétaire est admis par action. Des propriétaires indivis doivent nommer une personne unique comme leur représentant auprès de la Société.

6.3. Un registre des associés sera gardé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être examiné par chaque associé qui en fait la demande.

6.4. Si une part est gagée ou que le propriétaire en démembre la propriété, le droit de vote ne peut pas être assigné au bénéficiaire de l'usufruit ou au bénéficiaire du gage.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

7.2. Si la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales à des non associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Ce transfert est soumis à la procédure suivante:

(i) Tout associé souhaitant transférer ses parts sociales ordinaires (le "Cédant") doit notifier ce transfert au conseil de gérance par lettre recommandée, en précisant le nombre de parts sociales que le Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Cédant souhaite transférer et le prix pour lequel le transfert doit avoir lieu (la "Notification de Vente").

(ii) Le Conseil de Gérance est tenu de convoquer une assemblée générale des associés qui se tiendra dans un délai de six (6) semaines endéans la réception de la Notification de Vente par le Cédant. L'Ordre du jour précisé dans la convocation de l'assemblée générale des associés doit indiquer le contenu de la Notification de Vente.

(iii) Si l'assemblée générale des associés approuve la vente, le transfert doit avoir lieu dans un délai de trois (3) mois.

(iv) Si l'assemblée générale refuse d'approuver la vente, elle doit informer le Cédant et endéans un délai de deux (2) mois suite à cette décision qu'une ou que plusieurs autres parties seraient intéressées par l'achat de toutes les parts sociales qui ont été soumises à l'agrément de l'assemblée, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux

conditions que le Cédant a fixés dans la Notification de Vente. A défaut de présentation de parties intéressées endéans deux (2) mois, la Société doit racheter toutes les parts sociales pour lesquelles il y eu une demande d'agrément en conformité avec l'Article 8, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions que le Cédant a précisés dans Notification de Vente (le "Prix de Rachat"), sauf si ce rachat n'est pas légalement admissible ou que le Cédant n'y consent pas.

(v) Le Cédant conserve le droit de retirer son offre endéans un (1) mois après que la détermination du prix ci-dessus ait été communiquée au requérant par écrit.

7.3. En tout état de cause, le transfert des parts sociales ne sera opposable à la Société ou au tiers qu'après que: (i) la notification du transfert ait été faite à la Société, ou (ii) que la Société ait accepté la cession des parts sociales, (iii) vis-à-vis des tiers suite à la publication du transfert faite au Mémorial.

Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société ne peut racheter ses parts sociales qu'aux conditions suivantes:

(a) la Société ne peut racheter que les parts sociales qui ont été entièrement libérées;

(b) lors d'un rachat, les parts sociales seront rachetées à leur valeur nominale, à moins que: (i) la Société rachète les parts sociales en conformité avec l'Article 7.2 (iv), dans ce cas les parts sociales seront rachetées au Prix de Rachat; ou (ii) dans les cas autres que ceux de l'Article 7.2 (iv), le conseil de gérance détermine que les parts sociales doivent être rachetées à un prix qui excède la valeur nominale;

(c) un rachat ne peut être opéré que si la réserve librement distribuable permet le rachat ou qu'en utilisant les recettes de l'émission de nouvelles parts sociales faite en vue d'une telle opération de rachat;

(d) dans l'hypothèse où le conseil de gérance détermine que le rachat permet le paiement d'une prime en sus de la valeur nominale des parts sociales à racheter, le paiement d'une telle prime est sujet aux mêmes restrictions que celles prévues au sous paragraphe (c).

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de Gérance.

9.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance, composé d'un ou plusieurs membres, dénommés gérants ou gérants délégués, le cas échéant. Les gérants délégués peuvent être rémunérés pour leur mandat de gérants délégués. Les gérants ne seront pas rémunérés pour l'accomplissement de leur mandat.

9.2. Les gérants et les gérants délégués peuvent être révoqués ou suspendus par l'assemblée générale des associés à tout moment ad nutum (sans aucune raison).

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèveront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil de Gérance de la Société.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les membres du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence dont la nature devra figurée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, par la remise soit de l'original, d'un télégramme, télex, télécopie ou d'un e-mail.

11.4. Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration doit être donnée par écrit, par la remise soit de l'original, d'un télégramme, télex, télécopie ou d'un e-mail.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout membre du conseil de gérance peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant de s'entendre et de prendre la parole. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées en dehors d'une réunion formellement convoquée, si de telles résolutions sont adoptées par écrit et à l'unanimité, et, de telles résolutions signées par tous les gérants seront

considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie ou e-mail.

Art. 12. Représentation.

12.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, à l'égard des tiers, par le conseil de gérance. Tout gérant, agissant ensemble avec un gérant délégué, est également autorisé à représenter, à engager et à signer pour le compte de la société.

12.2. Le conseil de gérance peut accorder un mandat spécial ou tout autre pouvoir de représentation à d'autres personnes. Le mandataire peut représenter la Société dans les limites de son pouvoir de représentation.

12.3. Dans l'éventualité de la survenance d'un conflit d'intérêt entre la Société et un des membres du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés doit être informée d'un tel conflit. À moins que tous les membres du conseil de gérance soient en conflit, cas dans lequel l'assemblée générale des associés a le droit de suspendre tous conflits ou de désigner une personne afin de représenter la Société dans la situation dans laquelle le conflit existe, la Société doit être représentée par deux ou plusieurs membres du conseil de gérance de la Société. En cas de conflits d'intérêts, l'assemblée générale des associés peut en toute circonstance désigner une ou plusieurs personnes pour représenter la Société afin d'éviter un tel conflit.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote - Assemblée générale annuelle des associés.

14.1. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

14.2. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.3. Le conseil de gérance convoquera au moins une assemblée générale annuelle des associés de la Société dans les 6 (six) mois suivant la fin de l'année financière, en relation avec l'approbation des comptes annuels de la Société. De plus, le conseil de gérance peut, lorsqu'il l'estime nécessaire, convoquer d'autres assemblées générales des associés de la Société.

Art. 15. Convocation - Forme - Quorum - Majorité.

15.1. L'assemblée générale des associés sera convoquée par le conseil de gérance, ou à défaut par le conseil de surveillance si il en existe un, et sinon à la requête d'un ou plusieurs associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société émis et payé, par lettres envoyées aux adresses de chaque associé tel qu'indiqué dans le registre des associés de la Société.

15.2. La convocation doit être faite au plus tard quinze jours avant la date de l'assemblée.

Si la période est plus courte ou si aucune convocation n'a été adressée, les résolutions ne pourront être adoptées qu'à l'unanimité des votes lorsque la totalité du capital émis est présente ou représentée. Ces dispositions s'appliquent mutatis mutandis aux résolutions prévues à l'ordre du jour sans mention faite dans l'avis de convocation.

15.3. Dans le cas où il y a moins de vingt-cinq (25) associés, les résolutions peuvent aussi être adoptées en dehors d'une assemblée régulièrement convoquée, si ces dernières sont adoptées par écrit et à l'unanimité des associés. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur de multiples copies d'une même résolution et dont la preuve peut être établie par lettre, par télécopie ou e-mail.

15.4. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

15.5. Les résolutions entraînant la modification des Statuts ou la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des associés représentant au moins trois quart du capital social de la Société.

Art. 16. Conseil de surveillance

16.1. Un conseil de surveillance peut être nommé par l'assemblée générale des associés. Lorsque la société comprend plus de vingt-cinq associés, la nomination d'un conseil de surveillance est obligatoire.

16.2. Le conseil de surveillance est responsable de la supervision de la politique de gestion du conseil de gérance, la supervision de toutes les opérations et du cours général des affaires de la Société. Le conseil de surveillance conseille le conseil de gérance. Dans l'accomplissement de leurs obligations, les membres du conseil de surveillance agiront dans l'intérêt des associés.

16.3. Le conseil de gérance fournit périodiquement au conseil de surveillance toutes les informations nécessaires au conseil de surveillance pour accomplir sa mission.

16.4. Le conseil de surveillance a accès aux bâtiments et propriétés de la Société et est autorisé à inspecter, à n'importe quel moment, les livres et tous autres documents de la Société, après notification préalable du conseil de gérance de la

Société. Le conseil de surveillance peut être assisté d'un expert pour exercer ses compétences, le choix de cet expert devant être approuvé par le conseil de gérance. Le conseil de surveillance peut également faire appel aux services d'un expert aux frais de la Société dans d'autres cas.

16.5. Les membres du conseil de surveillance sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Les membres sortants du conseil de surveillance sont rééligibles.

16.6. Le conseil de surveillance désignera en son sein une personne qui en présidera les réunions (le "Président").

16.7. Dans l'hypothèse d'une vacance au conseil de surveillance en raison du décès, de la démission ou pour toute autre cause, les membres restants du conseil de surveillance devront se réunir et élire à la majorité des votes un membre du conseil de surveillance pour compenser cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

16.8. Si une majorité des membres du conseil de surveillance démissionne de leur poste, une assemblée générale des associés devra être convoquée afin de nommer un nouveau conseil de surveillance.

16.9. Une convocation écrite pour chaque réunion du conseil de surveillance doit être donnée à tous les membres du conseil de surveillance en respectant un délai de huit jours, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la convocation doit préciser les circonstances d'urgence pour la tenue d'une telle réunion. La convocation peut être suspendue par le consentement de chacun des membres du conseil de surveillance par écrit, soit remise en original, soit par câble, télégramme, télécopie, télex ou e-mail. Des convocations séparées ne sont pas requises pour la tenue de réunions tenues au lieu et heure prévus dans un emploi du temps qui a été adopté antérieurement par le conseil de surveillance. Si tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à la réunion du conseil de surveillance, et, si ces derniers déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable et des résolutions peuvent être adoptées lors de cette réunion.

16.10. Chaque membre du conseil de surveillance peut agir à toute réunion du conseil de surveillance par la désignation par écrit, soit remis en original, soit par câble, télégramme, télécopie, télex ou e-mail, d'un autre membre du conseil de surveillance pour le représenter.

16.11. Le conseil de surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions seront prises valablement à la simple majorité des votes des membres présents ou représentés à la réunion.

16.12. Les résolutions de la réunion du conseil de surveillance doivent être signées par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui siège à cette réunion. Des copies ou extraits des résolutions qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires seront signés par le Président ou le président pro tempore ou par deux membres du conseil de surveillance.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice social.

17.1. L'exercice social de la Société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

17.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil de Gérance doit préparer les états financiers.

17.3. Tout associé peut prendre connaissance des états financiers ci-dessus au siège social de la Société

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

18.3. Pour le calcul des distributions sur chaque part sociale, les parts sociales détenues par la Société ne seront pas prises en compte.

18.4. Tout dividende sera distribué immédiatement après avoir été déclaré, à moins que l'assemblée générale des associés n'ait déterminé une autre date de paiement.

18.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(a) un état comptable ou un inventaire ou un rapport doit être dressé par le conseil de gérance;

(b) il doit ressortir de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(c) le paiement est réalisé dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 19. Réserves de primes d'émission.

19.1. En sus de toutes autres réserves, la Société aura une réserve de prime d'émission.

19.2. La prime d'émission payée sur les parts sociales ordinaires sera allouée à sur un compte de primes d'émission, auxquels seuls les détenteurs de parts sociales ordinaires auront droit en proportion de la valeur de leurs parts sociales ordinaires.

19.3. La distribution de la réserve de prime d'émission pourra être décidée et effectuée à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés à condition que les stipulations de l'Article 18 soient respectées.

19.4. Lors de toute distribution de la réserve de primes d'émission comme mentionné au présent Article 19, les stipulations de l'article 18.5 s'appliqueront de façon correspondante.

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'assemblée générale des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

20.2. Après réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société, la réserve de prime d'émission sera distribuée en priorité conformément à l'Article 19. Le boni de liquidation restant sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la société.

VI. Disposition générale

Art. 21. Loi applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de la modification de ses Statuts, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

Déclarations

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43784. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125644/671.

(120166684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Van Den Boorn s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 135.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012124425/11.

(120165360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

VERVAEKE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124427/9.

(120165373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

VERVAEKE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.561.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2010, déposés au RCS Luxembourg le 18 octobre 2011, référence L110165331.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124428/11.

(120165374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Violin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.097.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dorothee PRIVAT en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 août 2012 et nomme comme nouvel administrateur Monsieur John Elliott, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres.

L'Assemblée lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124430/16.

(120165825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Western Investments Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8121 Bridel, 13, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 102.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Roel Schrijen

Administrateur

Référence de publication: 2012124433/12.

(120165246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Weena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124431/10.

(120165961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Wolmar Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.802.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012124435/12.

(120165565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.980.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 avril 2012 que:

Monsieur Keke ROSBERG, homme d'affaires, né le 06/12/1948 à Solna (Suède), demeurant à MC-98000 Monaco Gildo Pastor Center, est renommé administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2016.

INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B147396, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon I^{er}, est renommé administrateur et administrateur-délégué de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2016.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, est renommé administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2016.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B 87204, est renommée comme commissaire aux comptes de la société avec mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012126450/27.

(120166948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Wapo International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.491.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012124437/12.

(120165197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Weda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 117.824.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2012

Les actionnaires de la société WEDA S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Camille WEIS, demeurant à Roodt-Eisch
 - Monsieur Jean-Paul FRANK, demeurant à professionnellement à Luxembourg
- de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Par conséquent, Monsieur Carlo KERGER, demeurant à Everlange, demeure administrateur unique de la société jusqu'en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012124438/18.

(120165708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 70.309.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 septembre 2012

L'associée unique de la Société a pris, en date du 3 septembre 2012, les résolutions suivantes:

1. Révocation de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012.
2. Nomination de Madame Tamara VERJANS, établie professionnellement à B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat, Belgique, en tant que commissaire aux comptes pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 (...).
3. Acceptation de la démission de Monsieur Dany HOHO demeurant à B-3620 Lanaken, 3, A. Nobelstraat, Belgique, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Stevens

Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2012124441/18.

(120165202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 163.525.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 24 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012124442/13.

(120165523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Amanie Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 159.140.

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue ce jour, il résulte qu'il a été décidé par l'associé unique:

- de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg 26, Boulevard Royal

à L-2530 Luxembourg 4A, rue Henri M. Schnadt.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mark SMYTH

Gérant Technique

Référence de publication: 2012124920/13.

(120165793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

3DMECA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 157.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124444/9.

(120165247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.770,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2012124445/12.

(120165494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Boise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 64.946.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 septembre 2012, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme BOISE S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012124922/17.

(120165851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Seagull Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.498.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 24 janvier 2012, les 1.000 parts sociales de la société SEAGULL INVEST S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101.498 détenues par Monsieur Karl Magnus VIKNER, demeurant au Renstiernas gata 20, S-116 31 Stockholm, ont été cédées à la société

Kolinina Ltd ayant son siège social au 22, Stasikratous Street Suite 104, CY-1065 Nicosia, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE238978.

Pour avis sincère et conforme
Frederik ROB
Gérant

Référence de publication: 2012125561/16.

(120167295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Cumana Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.307.

Je soussigné, Georges CLOOS, résilie le contrat de domiciliation avec la société CUMANA HOLDING S.A., RC Luxembourg B38307, 43, rue Emile Lavandier L - 1924- Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Me Georges CLOOS.

Référence de publication: 2012124923/9.

(120165570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Duberion Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.996.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 août 2012

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Mario Contini, demeurant 21 avenue Princesse Grace, M-98000 Monaco (Monaco), en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012124924/17.

(120165529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.949.925,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.338.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 21 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Ludwig Andreas Von GOSSLER, ayant son adresse professionnelle au Zweigniederlassung Deutschland 7, 60313 Frankfurt AM, Allemagne, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Andrew HOOK, ayant son adresse professionnelle au No 1 Poultry, EC2R 8EJ London, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Andrew HOOK, Gérant

- Francesco PIANTONI, Gérant
- Elena TOSHKOVA, Gérante (au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg)

Pour extrait conforme,
A Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126379/28.

(120167448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 38.838.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 avril 2012 à 14.00 heures.

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B.51238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2012124926/18.

(120165535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

MDI Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.890.

Je soussigné, Georges CLOOS, résilie le contrat de domiciliation avec la société MDI SERVICES S.A., RC Luxembourg B80890, 43, rue Emile Lavandier L - 1924- Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Me Georges CLOOS.

Référence de publication: 2012124928/9.

(120165572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.908.575,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 21 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Ludwig Andreas Von GOSSLER, ayant son adresse professionnelle au Zweigniederlassung Deutschland 7, 60313 Frankfurt AM, Allemagne, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Andrew HOOK, ayant son adresse professionnelle au No 1 Poultry, EC2R 8EJ Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Andrew HOOK, Gérant

- Francesco PIANTONI, Gérant

- Elena TOSHKOVA, Gérante (au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg)

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126380/28.

(120167449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.515.

—
Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue ce jour, il résulte qu'il a été décidé par l'associé unique:
de transférer le siège social de L-2543 Luxembourg 30, rue Dernier Sol
à L-2530 Luxembourg 4A, rue Henri M. Schnadt,

Luxembourg, le 31 août 2012.

Marco A. BECKER

Gérant Technique

Référence de publication: 2012124931/13.

(120165792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.365.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 janvier 2012 que les administrateurs suivants ont démissionné de leurs mandats avec effet immédiat.:

- Monsieur Philippe JANSSENS, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Monsieur Frank WILLEMS, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012125522/15.

(120166983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 10 septembre 2012 au siège social que:

Monsieur Fabrice Huberty, résident professionnellement au 48, rue de Bragançe L-1255 Luxembourg, est nommé Administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 10 septembre 2012 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

L'actionnaire unique a pris acte de la démission de Mr Florian Reich-Rohrwig de son poste d'administrateur avec effet au 10 septembre 2012.

Dès lors, le Conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Michel de Groote, Président du Conseil, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg;

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012126587/21.

(120167746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.
